



Probleme pour arme qui as ete detruite

Par **vincent151**, le **10/01/2011 à 20:14**

Bonjour,

je suis actuellement coincer par la police qui veule me voir pour une requisition d'arme.cependant cela date de 2002 j'ai effectuer cette garde a vue en 2002 apres ma garde j'ai ramener l'arme l'apres midi meme a la gendarmerie celui-ci a repris l'arme avec les munitions mais il ne ma fournit aucun papier.J'ai donc pris l'initiative de me rendre a la gendarmerie de l'ain qui on noter sur la convocation de la police un numero de proces verbal avec le tampon.Celui ci est passer au domicile de mon amie et je lui est montrer donc ce que le gendarme avait noter et ma dit que pour lui c'etait regler mais juste avant je suis passer aussi au commissariat pour voir ce policier qui est passer a notre domicile.Juste apres je l'aie rappeler lui demandant si c'etait toujours bon.Il a vue ca avec la gendarmerie et ma rappeler sur mon telephone me disant que c'etait plus ok que pour lui il fallait que je reponde devant la justice et que je ne lui raconte pas d'histoire.SVP cette arme je l'aie rendu depuis 2002 a la gendarmerie dans l'ain que puis-je faire?merci

Par **billet**, le **14/01/2011 à 13:12**

Bonjour,

personnellement je ne comprends rien à votre histoire : jamais entendu parlé d'une "réquisition d'arme" ???

Quels étaient les motifs de votre GAV ?

Par **mimi493**, le **14/01/2011** à **14:22**

a priori, la police lui a demandé de se défaire d'une arme qu'il n'a pas le droit de détenir et de leur ramener

Par **billet**, le **14/01/2011** à **18:24**

Dans ce cas il y a forcément un formulaire d'abandon d'arme.

Par **mimi493**, le **14/01/2011** à **19:39**

oui, son histoire est vaseuse.